

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20180709-02**

Le Neuf Juillet Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Lina BLANC, Marcel BRUN, Dominique BRUNOD, Corinne BUSALB, Corinne CHAPPE, Gilles CHRISTIN, Françoise DUCHINI, Martine GACHON, Bruno KARST, Françoise MARCHAND, Marie NICASTRO, Brigitte PETIT, François RIEU,

Étaient absents : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Denis ROCIPON, Bernard TARTARAT CHAPITRE

Étaient excusé : Franck PAVIOL, pouvoir à Françoise MARCHAND

Secrétaire de Séance : Marie NICASTRO

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de Convocation : Le 05 juillet 2018

Présents : 13

Pour : 14

Votants : 14

Abstentions : /

Contre : /

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Françoise MARCHAND, 1^{er} adjoint, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 05 juillet 2018 (*obligatoire en cas de suppression d'emploi*),

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer :

- *1 emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet, créé en vue du recrutement d'un Responsable des Services Techniques, poste pourvu par l'embauche d'un contrat aidé de droit privé,*
- *1 emploi de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps complet, créé en vue du recrutement d'un Responsable des Services Techniques, poste pourvu par l'embauche d'un contrat aidé de droit privé,*
- *1 emploi de Technicien à temps complet, créé en vue du recrutement d'un Responsable des Services Techniques, poste pourvu par l'embauche d'un contrat aidé de droit privé,*
- *1 emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet, créé en vue du recrutement d'un Responsable des Services Techniques, poste pourvu par l'embauche d'un contrat aidé de droit privé,*
- *1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, suite à l'avancement de grade de cet agent,*
- *1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet de 24,50 heures, suite à l'intégration en tant qu'agent administratif à temps non complet de 28 heures pour les besoins de l'Agence Postale Communale,*

Considérant la nécessité de modifier le grade d'Adjoint Administratif Territorial-Stagiaire en Adjoint Administratif

Considérant la nécessité de créer :

- 1 emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet de 28 Heures pour l'intégration directe dans la filière administrative d'un agent technique suite à son transfert à l'Agence Postale Communale
- 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe pour permettre le recrutement d'une aide bibliothécaire suite à la dénonciation de mutualisation de Personnel entre les Communes de Gilly-Sur-Isère, Mercury et Grignon

Françoise MARCHAND propose à l'assemblée, d'adopter en conséquence le tableau des emplois suivant :

AGENTS TEMPS COMPLET		
NOUVEAU GRADE	EFFECTIF	Durée hebdomadaire de Service
ATSEM principale de 1ère classe	1	35
Technicien	1	35
Agent de maîtrise	1	35
Adjoint technique Principal de 1ère classe	4	35
		35
		35
		35
Adjoint technique	1	35
Rédacteur	1	35
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	1	35
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	2	35
		35
Adjoint Administratif	1	35
AGENTS TEMPS INCOMPLET		
NOUVEAU GRADE	EFFECTIF	Durée hebdomadaire de Service
Adjoint technique	1	28
	1	12.5
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	28
Adjoint Administratif	1	28
Adjoint du Patrimoine 2ème Classe	1	11.5

Equivalent temps plein :	16.1
--------------------------	------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} Septembre 2018

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de GRIGNON, chapitre 012, pour les articles concernés,

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture le (Voir cachet) :

Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180709-20180709-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2018

Affichage : 13/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

A Grignon, le 09 juillet 2018

Madame le Maire,
Brigitte PETIT

